Réservé aux abonnés

Les personnels, les repas et les écoles de Bordeaux face au défi de la fin du plastique

Lecture 2 min

Accueil • Gironde • Bordeaux

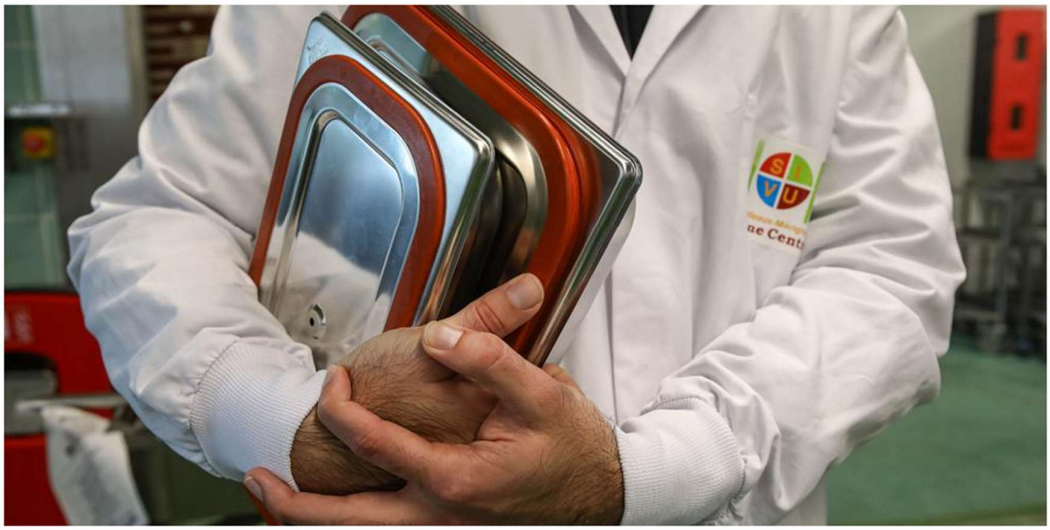

Plus lourds que les barquettes en cellulose, les bacs inox auront une incidence sur les gestes quotidiens effectués par les agents. Un sujet suivi par un docteur en ergonomie. © Crédit photo : Stéphane Lartigue/ « Sud Ouest »

Par Axelle Maquin-Roy - a.maquinroy@sudouest.fr
Publié le 26/11/2023 à 14h07.
Mis à jour le 26/11/2023 à 17h16.

Écouter Réagir Partager

Des repas plus qualitatifs, un personnel à accompagner et des travaux seront attendus avec l'arrivée des nouveaux bacs en inox, remplaçant les barquettes en cellulose, en 2025

La bonne nouvelle pour les 24 000 enfants et adultes qui chaque jour consomment un repas concocté par la cuisine centrale du Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) Bordeaux-Mérignac : « L'inox conserve mieux les qualités organoleptiques des aliments », vante Delphine Jamet. L'intégrité gustative sera d'autant plus valorisée que l'arrêt de la cuisson sous vide (que permettait le plastique) « va nous obliger à varier davantage les modes de cuisson et à proposer moins de plats en sauce, et donc gagner en goût », ajoute le directeur général du Sivu, et va « réduire de trois à cinq jours la DLC [date limite de conservation] », que le sous-vide portait à trois semaines.

Plutôt que de subir les contraintes de la loi EGAlim, le Sivu a décidé d'en faire un atout. Samuel Aburto annonce ainsi profiter de la révolution des processus de fabrication, pour « augmenter la part, déjà à 70 %, du "fait maison" à partir de produits bruts ou peu transformés ». Et ainsi atteindre le niveau 3 du label Écocert.

Recherche universitaire

Pour que ce développement des préparations culinaires ne se traduise pas par une augmentation du personnel, même si des créations d'emplois sont envisagées, le Sivu travaille « à la requalification des compétences internes, vers des procédures plus industrielles », note le directeur.

Des postes de cuisiniers et de transporteurs sont d'ores et déjà à pourvoir au sein du Sivu. Stéphane Lartigue/ « Sud Ouest »

Reste que pour les 115 agents du site de Bordeaux-Caudéran, le changement de conditionnement, au regard de son poids plus élevé, aura des incidences sur les gestes quotidiens. « Depuis trois ans, nous travaillons avec des étudiants et un docteur en ergonomie pour accompagner les personnels », rassure la présidente. Ce travail expérimental fait l'objet d'un projet de recherche avec l'Université de Bordeaux, Rescosafe, qui profitera à d'autres collectivités. Les agents y sont associés « pour que l'on trouve des compromis », assure Serge Belperron, « conscient des contraintes » induites par les nouveaux conditionnements. Et le vice-président du Sivu d'ajouter que des formations à la sécurité au travail ont aussi lieu, « afin d'éviter les risques de brûlure », accrus par l'emploi de l'inox.

L'idée étant bien de valoriser l'ensemble des métiers, en cuisine comme à la distribution, dans ces secteurs en tension, où des postes sont déjà à pourvoir au sein du Sivu. Qui plus est, à l'horizon 2030, où la pyramide des âges faisant, « 60 % des personnels seront en âge de partir à la retraite », anticipe la présidente.

A LIRE AUSSI

Son locataire ne paye plus le loyer, le propriétaire s'installe avec lui dans le studio et se déclare squatteur en colocation

Congés payés : cette nouvelle obligation pour les entreprises qui va faire plaisir aux salariés

Les Villes de Bordeaux et Mérignac auront, elles aussi, d'ici septembre 2025, à anticiper les conséquences de l'arrivée de l'inox dans leurs 145 cantines. « Avec une vraie problématique sur les offices », note Delphine Jamet, où des travaux seront nécessaires pour stocker les bacs. « À Mérignac, un bureau d'études évalue actuellement les aménagements à prévoir sur les 30 écoles et 19 satellites de réception », indique Serge Belperron. Une phase de diagnostic également en cours sur Bordeaux, « où on a déjà commencé à changer des fours », indique la présidente et élue bordelaise, qui ne manque pas de souligner que « le délai de mise en place de la loi EGAlim est très court et a bénéficié de peu d'accompagnement ».